



Entretien avec Jean-Noël Tronc

Directeur général de la Société des Auteurs Compositeurs de Musique (SACEM)

Les droits d'auteur dans l'Union européenne

Jeudi 19 mai 2016, de 18h à 19h30

Salle Colbert - Palais Bourbon

126 rue de l'Université, Paris 7e

—
Compte-rendu
—

Introduction: Le droit d'auteur, une question qui se mesure dans le temps et dans l'espace.

Jean-Noël Tronc introduit son propos en expliquant que beaucoup des débats actuels sur le droit d'auteur nous renvoient à des discussions philosophiques remontant à la fin du XVIIe siècle. Les filles et petites-filles de Jean de la Fontaine avaient par exemple poursuivi les imprimeurs qui avaient publié des documents sans leur accord. En découvrant la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, J-N Tronc affirme s'être rendu compte que "le combat a toujours précédé le droit". Les Français ont inventé la gestion collective¹, qu'on doit à Beaumarchais. La SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques), datant de 1776 - c'est-à-dire d'avant l'inscription du droit d'auteur dans le droit français - en est la preuve.

Il est donc important de mesurer la question dans le temps, mais surtout dans l'espace. Si l'on se concentre aujourd'hui sur la zone européenne, il faut souligner qu'il s'agit d'une bataille "planétaire". Il y'a eu par exemple au Brésil ces trois dernières années des débats passionnants sur le droit d'auteur et sur la gestion collective. J-N Tronc note en outre que la SACEM est membre de la CISAC, l'organisation mondiale des sociétés d'auteur qui regroupe 230 sociétés dans plus de 120 pays, et qui est basée à Paris. Son existence illustre à quel point l'enjeu est international et très important, même si l'organisation reste méconnue. Un sondage organisé par la SACEM a révélé que plus de 90% des Français connaissent la SACEM mais que personne n'est capable d'expliquer ce qu'elle fait. Sur le plan mondial, les secteurs culturels et créatifs représentent un peu plus de 2000 milliards de dollars et un peu plus de 30 millions d'emplois. Le droit d'auteur

¹ <http://www.wipo.int/copyright/fr/management/>

est présent dans beaucoup de pays en Afrique, en raison de l'héritage colonial. Mais dans certains pays, généralement ceux où l'activité culturelle est la moins développée, il n'y a pas du tout de société d'auteur.

I. La Commission européenne et la question du droit d'auteur

A. L'échec de l'industrie des télécommunications

Dans les années 2000, la Commission européenne a décidé de définir une stratégie industrielle et a lancé une vision autour de la révolution du numérique et de la société d'information. Le problème, pour J-N Tronc, c'est que beaucoup à Bruxelles n'ont pas compris que cette stratégie a été un "échec".

En 1997, la France et l'Europe étaient les numéros 1 mondiaux dans l'industrie des télécommunications. Les Européens étaient également les premiers *ex-aequo* dans une partie des industries informatiques, dans les biens d'équipement électroniques, dans les services informatiques et rencontraient de grands succès dans l'économie des services. Dans les années 90, l'Europe avait donc tout pour être le numéro 1 mondial face à la révolution d'Internet et des progrès technologiques. Malheureusement, on réalise aujourd'hui que l'industrie des télécom a été "le plus grand échec industriel et économique" pour l'Europe, ce qui est lié à des mauvaises décisions nationales et à des régulations mettant "le consommateur avant toute chose". Pour le directeur général de la SACEM, il est assez surprenant de voir qu'aujourd'hui, la seule industrie de la musique en Europe représente plus d'emplois que toute l'industrie européenne des télécoms.

B. Une stratégie européenne du numérique "absurde"

Après avoir posé un cadre réglementaire très fort avec la Directive Commerce électronique en 2000² et la Directive sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur dans la société de l'information en 2001³, la Commission européenne conduit une politique très ambitieuse du numérique. Mais en Europe, les industries du numérique constituent hélas, selon J-N Tronc, notre passé industriel. Alors quand la Commission fixe une stratégie numérique en présentant le droit d'auteur comme un obstacle qu'il conviendrait de lever pour créer des millions d'emplois, c'est selon lui d'un point de vue stratégique complètement absurde. Le *digital single market* voulu par la Commission existe depuis une dizaine d'années; il s'agit d'Internet. Et du point de vue du consommateur, la libre circulation des biens culturels a fait un "saut quantique" en Europe. L'accès aux biens culturels est aujourd'hui très facile partout en Europe.

La grande stratégie définie par la Commission européenne va donc totalement dans la mauvaise direction. Les industries culturelles sont l'avenir de l'Europe et le droit d'auteur en est un des fondements, tandis que les industries du numérique constituent le passé de l'Europe du point de vue sectoriel.

II. Les succès obtenus

A. Le rapport Reda

En 2014, il s'est passé un "accident politique assez frappant au plan démocratique" selon J-N Tronc. Le

² <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32000L0031&from=FR>

³ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32001L0029>

Parlement européen a en effet confié à l'unique représentante d'un parti politique, Julia Reda du Parti Pirate, le soin de faire un rapport sur le bilan de 10 ans de droit d'auteur en Europe. J-N peut y voir là une forme de conflit d'intérêt ou d'incompatibilité, le Parti Pirate ayant fait campagne sur la destruction de la propriété intellectuelle. Beaucoup de parlementaires européens ont réagi et se sont mobilisés, ainsi que des entreprises, des auteurs-compositeurs, des écrivains, des cinéastes etc. Le gouvernement français en a également fait beaucoup. Finalement le rapport Réda, qui a été adopté le 9 juillet 2015 après 556 amendements, ne ressemblait plus au projet initial. Ce rapport a tout compte fait souligné l'importance d'un haut niveau de protection du droit d'auteur. Il s'est également créé l'année dernière un intergroupe sur les industries culturelles et créatives qui mesure justement le poids économique de la culture en Europe, soit environ 7 millions d'emplois et 545 milliards d'euros au total, ce qui en fait le 3e secteur économique en Europe. On découvre d'ailleurs par cet intergroupe que contrairement aux idées reçues, il n'y a aucune exception française. Dans beaucoup de pays d'Europe, le poids économique de la culture est assez comparable à ce qu'il est en France.

B. Une situation qui s'améliore progressivement

Jean-Noël Tronc se réjouit également que, bien que la Commission européenne ait de son côté multiplié les annonces fracassantes pour affaiblir le droit d'auteur et multiplier les exceptions, la situation "s'améliore progressivement", notamment grâce au travail de certains parlementaires européens. Des "menaces" subsistent encore, notamment sur les enjeux de territorialité et de portabilité dans l'audiovisuel. L'UE souhaite également toujours apporter des exceptions à la propriété intellectuelle. J-N Tronc estime que ce n'est pas la bonne direction vers laquelle se tourner; il faudrait au contraire que l'Europe investisse plus dans une industrie florissante et créatrice d'emplois. Enfin, J-N Tronc estime que du temps a été gagné "face à des intentions malveillantes". De même, il affirme qu'il y a aujourd'hui une "prise de conscience politique croissante" et une "nouvelle stratégie d'acteurs" en Europe.

C. Une évolution nécessaire de la Convention Unesco sur la diversité culturelle

J-N Tronc formule également le voeu que la Convention Unesco sur la diversité culturelle⁴ continue de croître et de prospérer, mais aussi qu'elle embrasse les nouveaux enjeux d'Internet et du numérique. Il faudrait, selon le directeur général de la SACEM, que cette Convention évolue dans les années qui viennent et qu'elle intègre des sujets tels que le transfert de valeurs ou les systèmes de rémunération des ayants-droits, par exemple avec le système dit de la "copie privée"⁵. L'enjeu du transfert de valeurs, sur lequel l'Europe travaille actuellement, doit selon lui être élargi au niveau mondial. Un instrument juridique doit absolument être mis en place pour régler cette question du transfert de valeurs.

Intervention du public

Jean-Noël Jeanneney interroge Jean-Noël Tronc sur sa perception de la Commission européenne qu'il voit comme une institution "médiocre"; comment expliquer une plus grande efficacité du Parlement européen? Il souhaite également savoir de quels pays européens J-N Tronc estime que nous sommes les plus proches. Enfin, il invite le directeur général de la SACEM à se prononcer sur le Traité transatlantique.

4 <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives/archives-2016/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/archives-22106/diversite-linguistique/multilinguisme/article/unesco-convention-sur-la-diversite>

5 Voir propos de Jean Musitelli à ce sujet dans la partie "Intervention du public"

J-N Tronc explique que sur le TTIP, la SACEM a apporté son soutien au secteur audiovisuel pour le sortir du champ de la négociation. La France a été relativement seule sur ce sujet. Ces négociations ont, selon le directeur général, mis à jour des postures "irrationnelles" des Européens qui souhaitent absolument contenter les Américains. Toutefois, les positions de certains Etats membres comme l'Allemagne, l'Italie ou la France évoluent. Le gouvernement britannique a également réalisé l'importance de son industrie de la musique et pris des mesures plus favorables à la protection intellectuelle et au droit d'auteur sur des sujets concrets. A l'inverse en Espagne, sous la pression de certains lobbys, le gouvernement a détruit le système de la copie privée qui contribuait grandement au financement de la culture. Au sujet de la Commission européenne, J-N Tronc a le sentiment que les choses sont allées de mal en pis depuis 30 ans. Beaucoup de personnes dans les services bruxellois "se fichent" de ce que peuvent dire les politiques. La Cour de Justice européenne prend également beaucoup de décisions négatives sur le droit d'auteur. Seul le Parlement européen est composé de politiques démocratiquement élus qui ont "entendu nos revendications". L'attitude technocratique de la Commission européenne conduit d'ailleurs beaucoup d'artistes à devenir "viscéralement anti-européens". J-N Tronc estime en outre que les efforts déployés pour détruire la propriété intellectuelle sont d'autant plus absurdes que le "vrai sujet" est celui du libre accès aux oeuvres de l'esprit. Or, la grande majorité des oeuvres de l'esprit de l'histoire européenne sont dans le domaine public depuis longtemps. Pourtant, beaucoup de ces oeuvres libre d'accès ne sont aujourd'hui pas numérisées ni diffusées faute de financements.

Jean Musitelli, *président de la commission copie privée*, rappelle rapidement le fonctionnement de la copie privée. Les auteurs ont un droit exclusif sur les oeuvres qu'ils produisent. Une série d'exceptions a été établie suite à la loi Lang⁶, dont l'exception de copie privée qui permet à chacun de reproduire, pour son usage strictement personnel, une oeuvre sans l'autorisation de l'auteur. Pour compenser la perte de revenu qui affecte l'auteur, un système de "rémunération de la copie privée" a été mis en place. Elle est acquittée par tout acheteur d'un support servant à reproduire des oeuvres. Ce système rapporte un peu plus de 200 millions d'euros par an aux ayants-droits. 25% de la collecte est réservée au financement d'activités culturelles d'intérêt général. J. Musitelli souhaite également observer que dans le cadre du 10e anniversaire de la Convention Unesco sur la diversité culturelle, une réflexion prospective a été lancée sur l'impact de l'écosystème numérique sur la diversité culturelle.

J-N Tronc affirme que le droit d'auteur est le plus moderne de tous, et est le premier droit immatériel. L'exception de la copie privée est pragmatique, et elle est dans l'intérêt à la fois du consommateur et de l'industriel. Les Espagnols et les Algériens ont d'ailleurs le même système. C'est enfin selon lui un système vertueux et transparent; les sociétés françaises doivent remettre un rapport annuel au Sénat et à l'Assemblée nationale sur l'emploi qui est fait de ces sommes. La SACEM rend en outre ce rapport public.

Charlotte Silvera, *réalisatrice et productrice*, tient à rappeler que ce ne sont pas seulement les auteurs qui bénéficient du système de la copie privée, mais tous les ayants-droits d'une oeuvre, y compris les producteurs. **J-N Tronc** réagit à cette intervention en soulignant que l'absence de régulation européenne sur la copie privée est une bonne chose, même si l'Union européenne a failli s'emparer du sujet quelques années auparavant.

Maxence Demerlé, *déléguée générale du Syndicat de l'industrie des technologies de l'information (SFIB)*, mentionne le

⁶ <http://www.la-sofia.org/sofia/Adherents/lang/fr/cpn.jsp>

fait que l'industrie du logiciel se porte bien en Europe; il y a beaucoup d'ingénieurs et de développeurs. Les usines ne sont selon elles plus les mêmes qu'auparavant; il s'agit aujourd'hui d'usines "intellectuelles", et les soutiens à la recherche et au développement (par exemple avec le crédit impôt recherche) doivent être salués. La déléguée générale rappelle également que la société actuelle connaît des bouleversements rapides en partie du fait des nouvelles techniques numériques, et qu'il faut en appeler à des réformes adéquates. Sur la révolution numérique, **J-N Tronc** estime que les industries culturelles européennes et françaises peuvent être l'une des illustrations du savoir-faire technologique européen .

Philippe Sainteny, *journaliste et réalisateur*, fait allusion à l'Entretien d'Europartenaires du 8 juin 2015 où a été invitée Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du numérique. Selon P. Sainteny, la ministre n'était pas très "motivée" sur la question de la défense des auteurs. **J-N Tronc** affirme l'avoir reçu à la SACEM, et avoir été satisfait de beaucoup de priorités du projet de loi numérique. Mais il déclare aussi l'avoir alertée sur des dispositions comme celle prévoyant une "auto-expropriation" des artistes de leurs propres droits lorsqu'ils diffusent leurs contenus sur Internet. C'est un modèle économique où l'on paye une fois, mais où l'on ne rémunère plus après. Le gouvernement a finalement enterré cette disposition.

Pour conclure, **J-N Jeanneney** demande à J-N Tronc de dire quelques mots sur les quotas radios. **J-N Tronc** explique que dans le cadre de l'introduction en septembre d'un projet de loi sur la culture, une disposition sur l'évolution des quotas radios de diffusion de musique francophone a été présentée. Dans le cadre du livre, J-N Tronc se réjouit de l'existence, grâce à Jack Lang, d'un prix unique et d'une TVA à taux réduite. Cet avantage n'existe pas sur le disque, et il n'y a pas d'obligation de production sur la musique. Pour la musique, les quotas sont donc l'unique dispositif de régulation. Les radios peuvent utiliser des fréquences gratuitement, en contrepartie de quoi ces radios doivent assurer un pluralisme politique et une diversité culturelle, en diffusant entre 30 et 40% de musique francophone. Cela a en partie permis l'immense succès de certains artistes français.

Bibliographie

- Parlement européen, [*Communiqué de presse. Réforme du droit d'auteur: promouvoir la diversité culturelle et garantir son accès pour les citoyens*](#), 9 juillet 2015
- Commission européenne, [*Communiqué de presse. La Commission européenne prend ses premières mesures pour améliorer l'accès aux contenus en ligne et présente sa vision d'un droit d'auteur modernisé*](#), 9 décembre 2015
- « L'actualité politique du droit d'auteur », [*Entretien avec Alban CERISIER, Le débat*](#), 188 (Janvier - Février 2016)
- Nicolas Madelaine, « Jean-Noël Tronc: « [*La Sacem s'adapte face aux nouveaux entrants dans la collecte de droits musicaux*](#) » », *Les Échos*, 15 octobre 2015
- Catherine Stupp, « [*Le marché unique numérique prend du retard*](#) », *EurActiv*, 6 mai 2016
- « [*Marché unique du numérique: la diversité culturelle en question*](#) », *Toute l'Europe*, 24 juin 2015
- Cécile Barbière, « [*Les eurodéputés réclament un droit d'auteur protecteur en UE*](#) », *EurActiv*, 13 mai 2016